

## **Commission de la Fonction publique**

### **Procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024**

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

#### Ordre du jour :

1. **8321** **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications**
  - Adoption d'un projet de rapport
  - Fixation du modèle de temps de parole pour les débats en séance plénière
2. **Divers**

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen remplaçant M. Fernand Etgen, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, M. Marc Lies, M. Ben Polidori, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz

M. David Wagner, observateur délégué

M. Bob Gengler, du Ministère de la Fonction publique

Mme Mara Bilo, du groupe parlementaire CSV

Mme Roberta Pinto, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Etgen

M. Serge Wilmes, Ministre de la Fonction publique

\*

Présidence : M. Maurice Bauer, Président de la Commission

\*

1. **8321** **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications**

Le Président-rapporteur, Monsieur Maurice Bauer (CSV), reprend les antécédents du projet de loi sous rubrique et résume brièvement les avis rendus par le Conseil d'État et la Chambre

des fonctionnaires et employés publics à son sujet. Il rappelle la décision de la Commission de la Fonction publique de reprendre l'ensemble des observations légistiques émises par le Conseil d'État.

Constatant qu'il n'y a pas de questions de la part des membres de la Commission de la Fonction publique, le Président-rapporteur invite ces derniers à passer au vote.

**Le projet de rapport sur le projet de loi n° 8321 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications est adopté à l'unanimité des membres de la Commission de la Fonction publique.**

**Quant au temps de parole à allouer au présent projet de loi lors du débat en séance publique, la Commission s'accorde pour choisir le Modèle de base.**

## **2. Divers**

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) fait savoir que le président de la *Bréifdréieschgewerkschaft* s'est exprimé la veille à la radio. Ce dernier a parlé de l'augmentation prochaine des deux primes concernées par le projet de loi n° 8321, mais aussi des recours formulés en justice par 320 facteurs pour demander leur reclassement dans le groupe de traitement C1 de la carrière du fonctionnaire. L'orateur s'interroge sur les conséquences pour l'État et pour POST Luxembourg si les recours aboutissent.

Le représentant du Ministère de la Fonction publique fait savoir que l'impact financier n'a pas été estimé étant donné que la question ne se pose pas à l'heure actuelle.

Luxembourg, le 27 septembre 2024

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**